

N°: GU 2445 ONSSA/DIL/DIC/SHIC

Rabat, le

30 NOV 2021

## AUTORISATION DE VENTE N° H10-0-009

Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires,

Vu la loi N° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le dahir N° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009);  
Vu la loi 34-18 relative aux produits phytopharmaceutiques promulguée par le Dahir N° 1.21.67 du 03 Hija 1442 (14 juillet 2021);  
Vu le Décret n° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole ;  
Vu le Décret n°2-01-1343 du 28 Jomada II 1422 (17 septembre 2001) instituant la commission des pesticides à usage agricole ;  
Après avis de la Commission des Pesticides à Usage Agricole réunie le 08/10/2021.

## DECIDE

**Article 1** : Le produit dénommé « CASPER 55 WG » dont les caractéristiques mentionnées ci-après :

Nom commercial :	CASPER 55 WG
Matière(s) active(s) :	Dicamba (500 g/kg) Prosulfuron (50 g/kg)
Formulation :	Granulé à disperser dans l'eau (WG)
Tableau toxicologique :	C
Numéro d'homologation :	H10-0-009
Détenteur du produit :	SYNGENTA MAROC
Fournisseur :	SYNGENTA CROP PROTECTION AG

est homologué pour le(s) usage(s) suivant(s):

Usage(s)		Dose(s) P.C	Max. Appli.	DAR (j)	Epoque
Blés	Adventices dicotylédones annuelles	0,3 kg/ha	1	14	post-levée
Maïs	Adventices dicotylédones et graminées annuelles	0,3 kg/ha	1	90	post-levée

**Article 2** : La présente autorisation de vente est retirée avant son échéance suite à une réévaluation révélant que le produit ne satisfait plus aux conditions d'efficacité et d'innocuité ou suite aux nouvelles données toxicologiques ou d'effets néfastes à l'égard de l'homme, des animaux ou de leur environnement.**Article 3** : Sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-dessus, la présente autorisation de vente est valable jusqu'au : 07/10/2025.


ONSSA  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE  
NATIONAL DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES PRODUITS ALIMENTAIRES

EN 32\*/HP-AV/12/C



## ❖ CLASSIFICATION DU PRODUIT :

Mentions du Dahir relatif à l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses	
- Le produit CASPER 55 WG doit être renfermé dans les emballages d'origine entourés d'une bande de couleur verte avec la mention "DANGEREUX" inscrite en caractères apparents. - Le produit doit être stocké de manière qu'il soit séparé des produits destinés à l'alimentation de l'homme et des animaux.	
Pictogrammes de danger	Mentions de danger
	<b>H410</b> : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme <b>EUH401</b> : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
Mode d'action du produit	
- <b>Prosulfuron</b> : « Groupe N » selon l'HRAC : Inhibiteur de la synthèse des lipides. - <b>Dicamba</b> : classé groupe O selon le HRAC : intervient dans la synthèse des auxines. - Afin de réduire la possibilité d'apparition d'une résistance, il convient de ne pas appliquer la même matière active ou d'autres matières actives du même groupe sur la même culture durant la même saison.	
Observations	
Toutes les informations prescrites sur l'attestation d'homologation ou de l'autorisation de vente doivent être rapportées sur l'étiquette.	

## ❖ CONSEILS DE PRUDENCE :

Pictogrammes de EPI	
Conseils de prudence	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P103	Lire attentivement et appliquer toutes les instructions
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264	Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection un équipement de protection des yeux, du visage et des bottes.
P302+P334	<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU</b> : rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide.
P304+P340	<b>EN CAS D'INHALATION</b> : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX</b> : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un <b>CENTRE ANTIPOISON</b> ou un médecin en cas de malaise Numéro du centre antipoison : <b>0801 000 180</b>
P337+P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.



EN 32\*/HP-AV/12/C